

# Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie du Sornin

-  
**PROJET D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Version approuvée le 17 mai 2011*





## Sommaire

<b>1 – LES AMBITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
1.1 – Positionnement régional	3
1.2 – Un développement modéré et équilibré	6
<b>2 - LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL, AGRICOLE ET PAYSAGER : DES ATOUS POUR STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT</b>	<b>7</b>
2.1 - Des espaces naturels et des ressources à préserver	7
2.2 - Un capital foncier pour l'agriculture à affirmer	11
2.3 - Des qualités paysagères, lignes directrices pour un nouvel urbanisme	12
<b>3 – LES CONDITIONS DE VIE : PREVOIR LES EVOLUTIONS POUR MIEUX S'ADAPTER</b>	<b>17</b>
3.1 - Organiser les services par un réseau de pôles structurants	17
3.2 - Organiser les déplacements pour tous	19
3.3 - Répondre aux nouveaux besoins en logements	25
3.4 - Consolider les équilibres économiques et développer l'emploi local	30

## INTRODUCTION GENERALE

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable fixe la stratégie globale d'aménagement et les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, d'activités économiques, de déplacements, de loisirs, de paysage et d'environnement pour concourir à cet objectif global.

Il repose sur des ambitions simples et claires déclinées ensuite dans 4 axes stratégiques.

Le PADD est ensuite précisé et traduit dans le Document d'Orientations Générales qui comprend les mesures jugées nécessaires qui s'imposent.

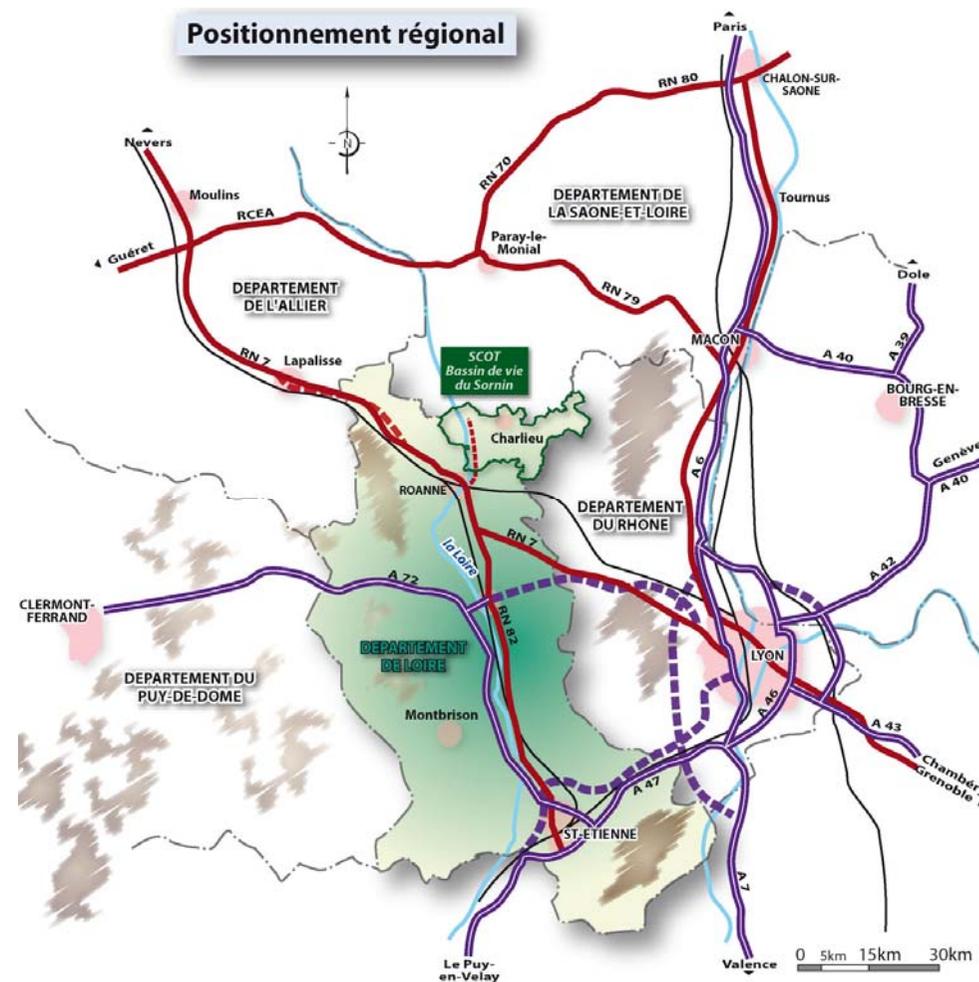
## 1- LES AMBITIONS GENERALES

### 1.1 - Positionnement régional

#### 1.1.1 - S'affirmer comme un bassin de vie dynamique du Pays Roannais : un juste équilibre à trouver avec l'agglomération roannaise

Au sein du Pays Roannais qui se structure, le bassin de vie du Sornin dispose d'atouts à même de favoriser son développement :

- le cadre de vie de grande qualité est attractif : collines bocagères aux balcons étagés, vallées et massifs forestiers, qualité architecturale des villages et de Charlieu...;
- la présence d'une petite ville centre, Charlieu, dotée d'équipements culturels, sportifs, éducatifs, sociaux et de commerces importants, offrant aux habitants un bon niveau de service, facilement accessible ;
- un tissu industriel, qui a certes diminué, mais comporte de vraies richesses économiques (technologies de pointe, savoir-faire spécialisés, marchés internationaux...) et un maillage intéressant depuis les grands groupes (Potain-Manitowoc, SAB IMB, Promens...) jusqu'aux PME-PMI. ; Il fait partie d'une économie locale diversifiée (artisanat, services divers, commerces, PME...) liée aux 23 000 habitants qui vivent ici et qui permet d'atteindre un seuil d'emploi significatif
- la proximité avec l'agglomération roannaise, rapidement accessible.



Face aux hausses prévisibles des énergies et carburants et à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, et aux risques de difficultés financières et sociales qu'ils peuvent engendrer, le territoire doit valoriser ces dynamiques économiques et commerciales locales pour permettre à plus d'habitants de travailler et surtout vivre sur place, en évitant de trop nombreux déplacements sur Roanne.

Les politiques résidentielles (habitat + services) et économiques doivent faire le pari, et favoriser, une certaine relocalisation des activités et des services :

- renforcer l'offre commerciale à Charlieu-St Nizier, nécessaire à tous, pour limiter l'évasion commerciale, et faire des économies d'énergie qui s'avéreront fort utile d'ici quelque temps ;
- renforcer l'accueil d'activités en faisant « monter » un pôle économique d'intérêt pays à Pouilly-sous-Charlieu ;
- maintenir et développer une agriculture nourricière et productive ;
- offrir une gamme de logements et services suffisamment diversifiée pour que tous puissent, et aient envie de rester vivre au pays.

Par contre, l'heure n'est plus à un accueil important ou massif de nouveaux ménages venus de l'agglomération roannaise, restant travailler et consommer sur l'agglomération. Les élus du bassin de vie du Sornin contribueront, par la volonté d'un développement modéré et non dortoir, à un développement plus équilibré de l'aire urbaine roannaise, à toutes les échelles. La coordination des deux SCOT lors de leur élaboration y a contribué, tout comme la coordination à l'échelle du Pays Roannais.

Les politiques de développement fixées ci-après (voir chap. 3) déterminent et précisent les caps à tenir.

Cette volonté de modération et d'un relatif recentrage, n'exclut pas la volonté, et la nécessité, de fonctionner en relation avec l'agglomération et les autres territoires proches : les habitants du bassin de vie du Sornin en ont besoin ! Il faut aussi s'inscrire résolument dans les projets ou réseaux d'envergure régionale pour pouvoir bénéficier des dynamiques à cette échelle et y contribuer.

### *1.1.2 - Se connecter aux infrastructures régionales*

Situé aux confins du département de la Loire et à la limite des départements de la Saône et Loire et du Rhône (deux régions différentes), le territoire est en relation permanente avec les territoires voisins pour diverses raisons (emplois, équipements, commerces, éducation, administration, tourisme...).

Les liaisons quotidiennes, hebdomadaires ou plus ponctuelles s'effectuent à différentes échelles ; elles concernent principalement Roanne, mais aussi l'agglomération lyonnaise et s'étendent jusqu'à Paray-le-Monial. Ces déplacements sont actuellement réalisés majoritairement en voiture, mais l'objectif est de développer à l'avenir une accessibilité multimodale, qui répondra aux futurs besoins de desserte des habitants.



Ainsi, pour le SCOT du bassin de vie du Sornin, les objectifs seront d'assurer :

- des connexions efficaces et concurrentielles (coût, temps) avec le réseau ferroviaire régional (liaisons ferroviaires Lyon/Clermont, Roanne/Saint-Etienne, Lyon/Paray-le-Monial) et national (liaison avec la future ligne TGV Paris/Clermont).
- des connexions rapides et sécurisées avec le réseau autoroutier actuel et futur (A 89, A 72) et routier (RN 7, RD 307, RD 482, RCEA) les reliant avec les agglomérations de niveau régional (Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Macon, Chalon-sur-Saône et Moulins).

### *1.1.3 - S'inscrire dans le réseau écologique régional*

Situé entre le massif du Beaujolais et les monts de la Madeleine, le territoire assure aujourd'hui, grâce à une agriculture extensive et une structure bocagère encore bien présente, les continuités écologiques entre ces deux entités forestières, réservoirs majeurs de biodiversité à l'échelle régionale. La vallée de la Loire, corridor écologique d'intérêt national, traverse également le territoire du nord au sud et contribue ainsi au maillage global du réseau écologique régional.

Le territoire du bassin de vie du Sornin s'inscrit pleinement dans le fonctionnement du réseau écologique régional, qu'il faudra préserver, voire renforcer à l'avenir en valorisant les espaces stratégiques.

## **1.2 - Un développement modéré et équilibré**

Les évolutions démographiques du territoire mises en perspective depuis les années 1980 montrent une stabilisation de la population autour de 22 200 habitants dans le bassin de vie. L'embellie de ces dernières années (99-06) avec une croissance de 3,7 % (près de 23 000 habitants), principalement due à la périurbanisation, ne doit pas faire oublier cette tendance plus longue qui caractérise le bassin de vie du Sornin au sein du pays Roannais.

En conséquence, et parce qu'il souhaite concourir à l'équilibre régional exprimé ci-avant, et anticiper les adaptations climatiques et énergétiques à venir, le syndicat mixte se fixe comme objectif d'organiser une croissance maîtrisée. Celle-ci sera fondée sur le maintien de la population actuelle et l'accueil modéré de nouvelles populations, ce qui permettra de poursuivre la dynamique locale, d'adapter les équipements et de préserver les ressources du territoire.

Pour permettre ce développement, le syndicat mixte fonde son Projet de Développement et d'Aménagement sur :

- une politique de préservation des espaces agricoles et naturels et de valorisation de ses richesses
- une politique économique dynamique, qui devra s'étoffer et se diversifier, pour créer de l'emploi et attirer de nouveaux ménages ;
- une politique résidentielle, s'appuyant sur la qualité paysagère et urbaine et favorisant un rééquilibrage de l'offre en habitat et en services ;
- une ouverture renforcée vers les capitales régionales voisines (Roanne et Lyon) en améliorant les transports, y compris et surtout alternatifs.

## 2 - LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL, AGRICOLE ET PAYSAGER : DES ATOUTS POUR STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT

### 2.1 - Des espaces naturels et des ressources à préserver

#### 2.1.1 - La valorisation de la « nature ordinaire »

Espace de transition entre le massif du Beaujolais et les monts de la Madeleine, le territoire se compose de différentes entités naturelles, qui constituent chacune un maillon du réseau écologique régional.

L'objectif global est de maintenir, voire renforcer, la biodiversité présente sur le territoire, en préservant notamment les milieux naturels les plus remarquables, mais également l'ensemble des milieux composant la « nature ordinaire », et en assurant les continuités écologiques entre ces différents milieux.

#### **La plaine de Roanne**

Situé à l'Ouest de la vallée de la Loire, cet ensemble agricole de bonne valeur agronomique présente des espaces boisés de grand intérêt écologique (massif forestier de Lespinasse et de la Benisson-Dieu) ainsi qu'une structure bocagère dense. La qualité de cet espace est à maintenir en préservant notamment les espaces boisés et en réduisant les effets d'emprise et de fragmentation sur les prairies bocagères.

#### **Le val de Loire**

D'une très grande valeur patrimoniale, le val de Loire cumule différents enjeux environnementaux avec notamment la présence d'espaces naturels remarquables (intégrés dans le réseau européen Natura 2000) et de corridors aérien et aquatique d'intérêt national. Cet espace de très forte valeur agronomique, constitue également une zone d'expansion des crues ainsi qu'une ressource en eau (actuelle et future) importante pour l'alimentation en eau potable.

Ces différents enjeux sont à concilier sur un espace relativement réduit, mais la priorité sera donnée au maintien des fonctionnalités de l'ensemble de l'écosystème, nécessitant notamment la préservation des espaces remarquables, la valorisation des zones humides (anciennes gravières notamment) en limitant les activités humaines les plus dommageables à la valorisation globale des milieux.

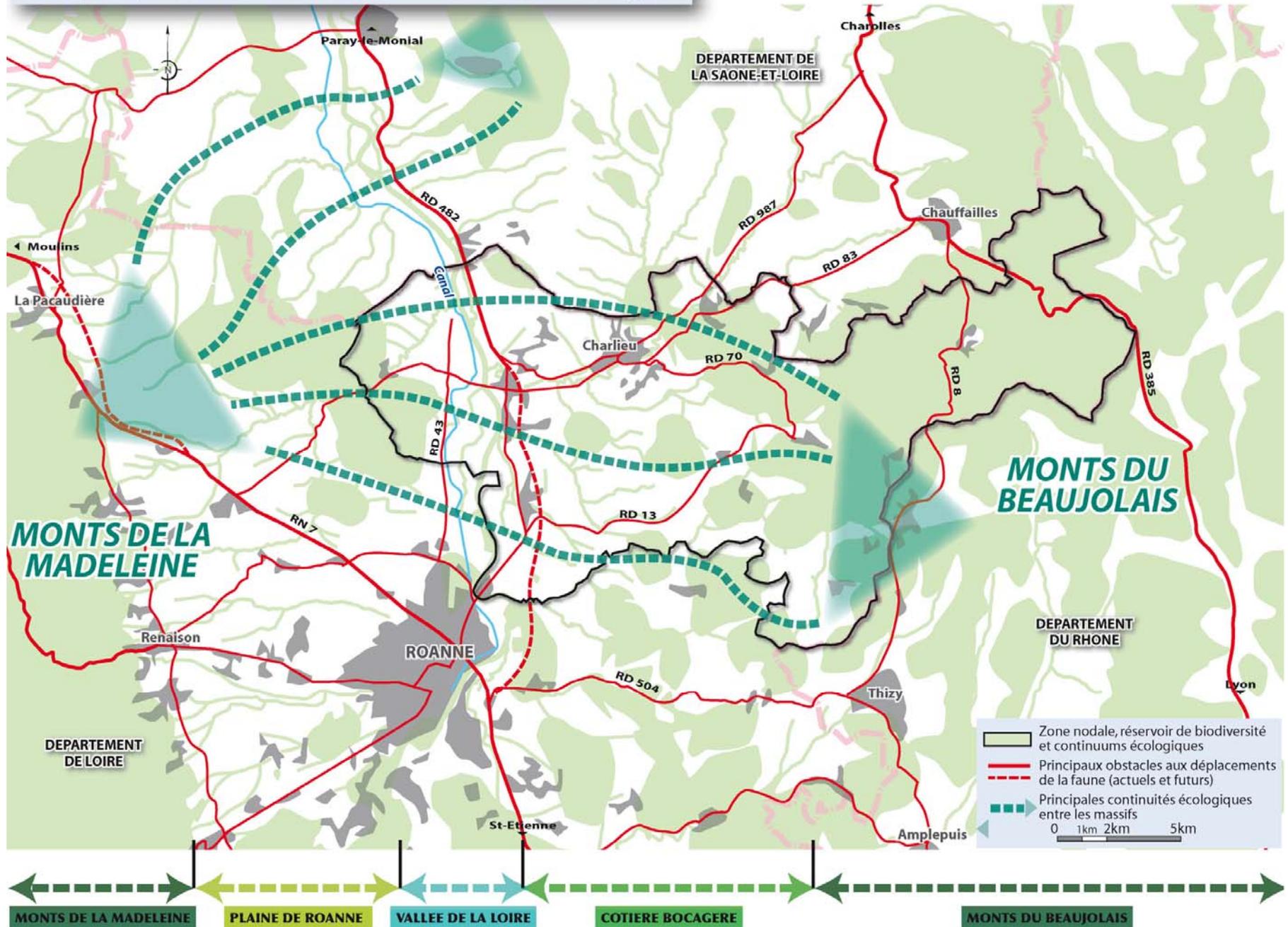
Les mesures du SCOT viennent ainsi conforter le Contrat de Projet 2007-2013 en cours dans le cadre du Plan Loire et qui prévoit les aménagements nécessaires pour la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et touristique du fleuve et la prise en compte des risques d'inondation et de sécheresse.

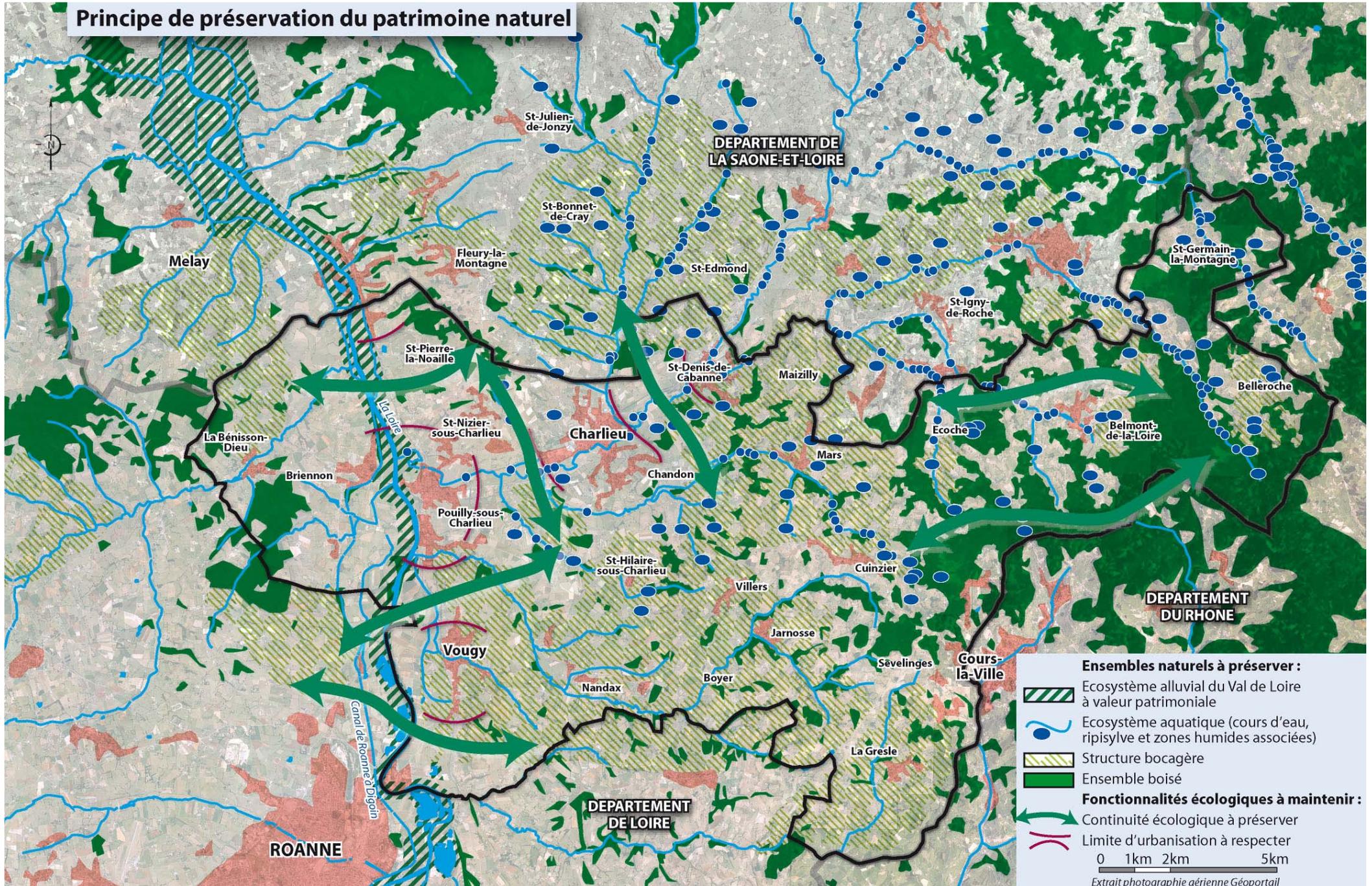
#### **La côtière bocagère**

Cet ensemble principalement composé de prairies, de bocages et de zones humides (prairie humide, ripisylve et plans d'eau) en lien avec un réseau hydrographique dense présente des caractéristiques écologiques intéressantes, mais il est relativement fragile du fait des modifications possibles des pratiques agricoles, du mitage urbain (principal secteur de développement ces dernières années) et de la fragmentation liée aux infrastructures. Cette fragmentation écologique de ce secteur est actuellement importante et risque de s'accroître avec le développement des nouvelles infrastructures envisagées pour améliorer la desserte du territoire.

Il conviendra par conséquent de préserver au mieux ce complexe écologique intéressant pour ses potentialités en termes de biodiversité (flore, avifaune, amphibien, insecte). La mise en place de coupures vertes est indispensable pour limiter l'urbanisation linéaire et maintenir ainsi les continuums naturels.

**Principe de préservation des fonctionnalités du réseau écologique**





## Les contreforts et massifs boisés

Cet ensemble dominé par les boisements essentiellement de résineux et ponctué localement de prairies et de structures bocagères appartient au grand massif du Beaujolais. Sur cet espace, il s'agira de veiller à un équilibre entre les espaces ouverts et les espaces boisés (contenir l'avancée de la forêt) et d'assurer une gestion sylvicole compatible avec la biodiversité. Le maintien d'importantes coupures vertes entre Chauffailles, Belmont-de-la-Loire et Cours-la-Ville est également à prendre en compte dans la fonctionnalité de l'écosystème.

### 2.1.2 - La gestion durable de la ressource en eau

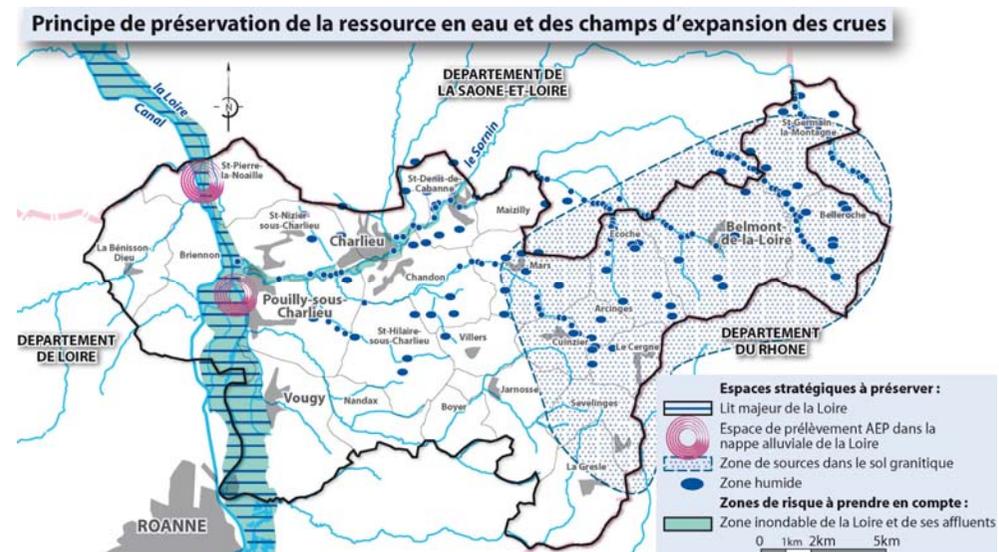
Avec un réseau hydrographique relativement dense et un riche complexe de milieux humides (système alluvial, rivières, plans d'eau et sources), la ressource en eau est très présente sur le territoire.

Cette ressource est à préserver aussi bien pour l'intérêt qu'elle présente dans la qualité écologique des milieux que pour l'usage qui en est fait pour l'alimentation en eau potable. Le val de Loire présente une nappe alluviale fragile et vulnérable aux pollutions, qu'il est important de préserver en limitant fortement les activités humaines dans cet espace. Les différentes sources du Beaujolais, nombreuses et dispersées sont à protéger pour assurer la qualité des eaux prélevées. De façon générale, l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux est à atteindre en poursuivant les efforts concernant les dispositifs d'assainissement et la gestion des effluents d'élevage.

En outre, dans le secteur du Beaujolais, l'organisation de la distribution de l'eau potable est à améliorer pour sécuriser l'approvisionnement des différentes communes.

Enfin, les risques d'inondations sont également à prendre en compte dans le développement du territoire du Sornin et cela selon deux principes :

- La réduction de la vulnérabilité des populations, en interdisant fortement l'urbanisation dans les zones de risques.
- La non aggravation du risque d'inondation, en réduisant l'artificialisation des espaces et la création de nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux. Le rôle important de régulation et de rétention des eaux de ruissellement par les zones humides constitue un argument supplémentaire à leur préservation.



## 2.2 - Un capital foncier pour l'agriculture à affirmer

Le développement économique agricole est vital pour tous : les agriculteurs, les consommateurs, la faune et la flore, ... Il est d'abord soumis aux fortes et permanentes évolutions des marchés sur lesquelles un document d'urbanisme comme le SCOT ne peut intervenir.

A son échelle, le SCOT peut par contre fortement protéger l'outil de travail des agriculteurs qu'est le foncier en partant du postulat que l'espace agricole a une valeur forte pour la profession et qu'à ce titre, l'urbanisation doit l'impacter au minimum.

On préservera ce capital par différentes modalités :

- maîtriser l'évolution urbaine des bourgs en fonction de leur capacité d'accueil,
- préconiser des modes d'habiter moins consommateurs d'espaces et favoriser un urbanisme villageois plus regroupé,
- limiter l'extension des villages et hameaux.

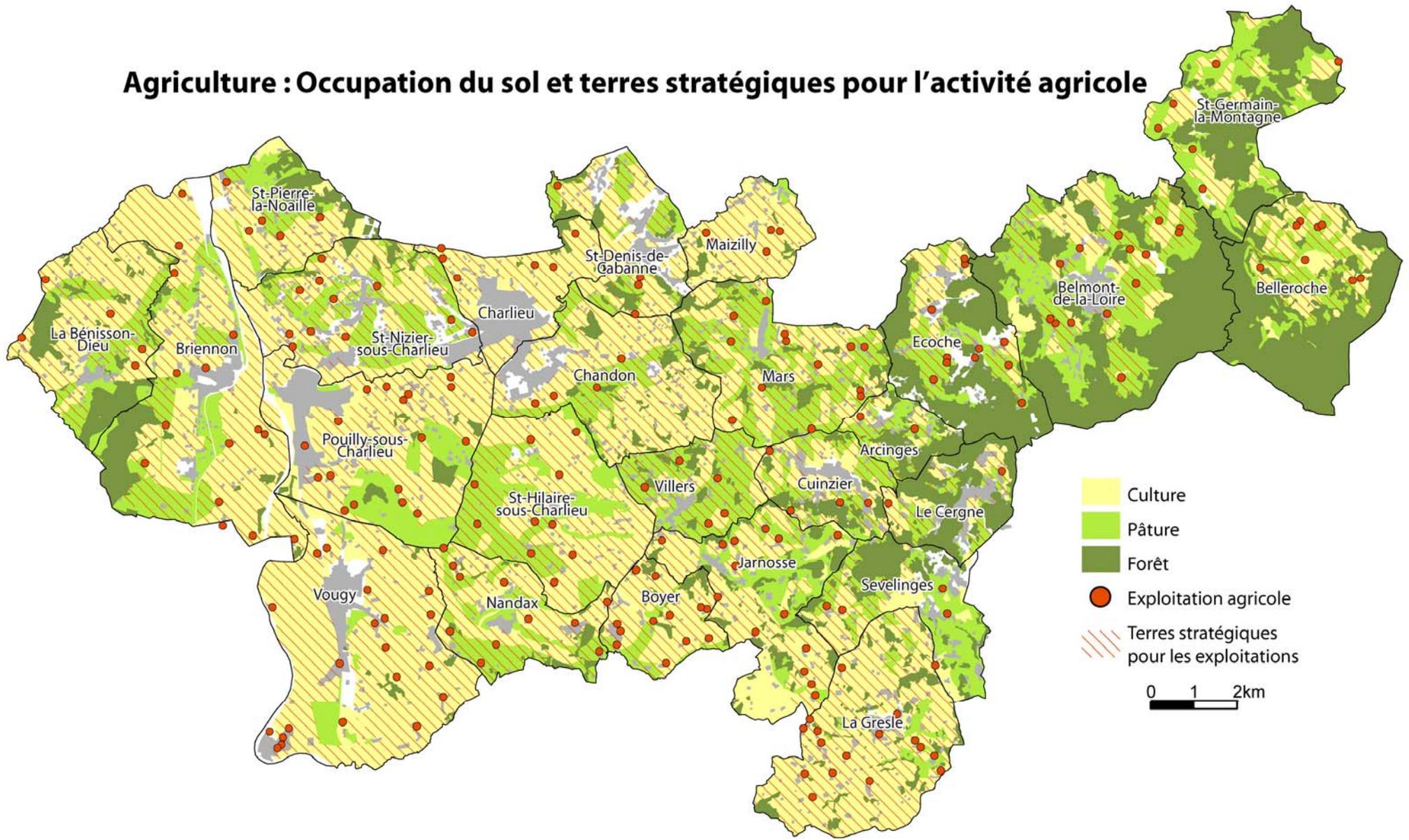
En sus, une analyse fine, menée en concertation dans les communes avec élus et agriculteurs, a permis d'identifier les espaces agricoles stratégiques en croisant les critères suivants : la qualité agronomique des sols (bons rendements de cultures ou de fourrage), les qualités techniques des terres (mécanisables et/ou aménagée), et leur fonctionnalité avec le repérage des terres stratégiques pour les exploitations actuelles (terres proches des bâtiments, accessibles, importantes pour le fonctionnement).

Ces secteurs, qui ont été cartographiés au 50 000ème et réintégrés dans le Plan qui accompagne le DOG, seront protégés de l'urbanisation pour maintenir l'espace nécessaire à l'agriculture sur le long terme.

Le DOG précisera les règles et outils qui permettront d'atteindre ces objectifs, en particulier par la traduction attendu dans les PLU ;

Le SCOT donne ainsi, aux entreprises agricoles, la lisibilité foncière dont elles ont besoin à moyen et long terme

### Agriculture : Occupation du sol et terres stratégiques pour l'activité agricole



## 2.3 - Des qualités paysagères, lignes directrices pour un nouvel urbanisme

L'attractivité du territoire tient en grande partie à :

- la topographie et l'animation des paysages de bocage ; leur étagement créent de grandes vues dégagées en certains points mais aussi des paysages plus intimistes, avec des enveloppes visuelles closes par les versants et les haies. Les vallées de la Loire, du Sornin et du Jarnossin, rythment aussi agréablement l'ensemble
- le caractère verdoyant et agricole de l'ensemble qui prédomine sur le caractère urbain, même si c'est une campagne très habitée
- la qualité de certaines silhouettes de village et l'identité patrimoniale qui se dégage des caractéristiques communes du bâti ancien.

Toutefois, le développement urbain récent exerce des pressions importantes sur ces paysages. La multiplication des maisons à flanc de coteau ou sur les parties planes finit par changer l'effet de campagne agricole en certains endroits pour laisser une impression de ville pavillonnaire dispersée et étale. De même, certains axes sont en voie de conurbation continue entre les communes, créant des paysages urbains interminables.

Soucieux de sauvegarder la qualité paysagère du territoire, patrimoine commun garant de l'attractivité touristique et résidentielle du territoire, du bien vivre des habitants, le SCoT affirme les principes de protection paysagers suivants :

- Maintenir des coupures vertes entre les principaux pôles urbains pour garder des routes et des vues dégagées sur la campagne, en affirmant aussi leur vocation agricole ou naturelle.
- Préserver l'intégrité des coteaux du Sornin et de la Loire, là où c'est encore possible, en délimitant clairement les enveloppes urbaines des bourgs
- Protéger les cirques et vallons bocagers remarquables d'un mitage du bâti, en regroupant les extensions urbaines sur quelques hameaux ciblés, en tenant compte des co-visibilités de versant à versant.
- Affirmer la valeur paysagère des vues remarquables en laissant dégagés les axes routiers majeurs et secondaires repérés ;
- Réfléchir plus systématiquement la localisation des extensions bâties en fonction de la qualité paysagère de chaque village et pas seulement des logiques du foncier et des équipements.

Pour cela, le SCOT se fonde sur des principes généraux forts d'urbanisation :

- identifier des centralités sur chaque commune (que ce soit le village ou un hameau plus important) et y regrouper les principales capacités d'extension ;
- cibler par commune un choix restreint de un ou deux hameaux ou groupes bâtis à développer en sus, s'il y a lieu, en affirmant la vocation agricole sur le reste du territoire ;
- appliquer le principe d'une densité forte sur les parcelles stratégiques en cœur de village, densité qui pourra être plus dégressive vers l'extérieur ;
- réfléchir le développement en épaisseur plutôt qu'en longueur le long des réseaux, en créant des rues nouvelles et en connectant le nouveau quartier au tissu existant ;
- créer de l'urbanité, c'est-à-dire créer les conditions favorisant une vie collective et une intégration à l'existant (espaces publics villageois, espaces de loisirs, cheminements, mise en commun d'équipements, ...).

Les zones où l'étalement pavillonnaire a été fort ces dernières années et parfois peu organisé, pourront être restructurées en ce sens par des opérations d'aménagement public.

Des principes d'urbanisme plus spécifiques sont déclinés selon les typologies des villages et leur situation topographique (fond de vallée ou plateau, piémont, crête).

Les **bourgs et villages groupés, situés en fond de vallée**, sont contraints par des zones inondables et des infrastructures. Là plus qu'ailleurs, il s'agira de travailler sur le tissu existant, les dents creuses qui peuvent être exploitées et de réfléchir à un meilleur maillage viaire entre les extensions linéaires faites par le passé (rues de connexion transversales). On formalisera l'enveloppe d'extensions possibles des bourgs principaux.

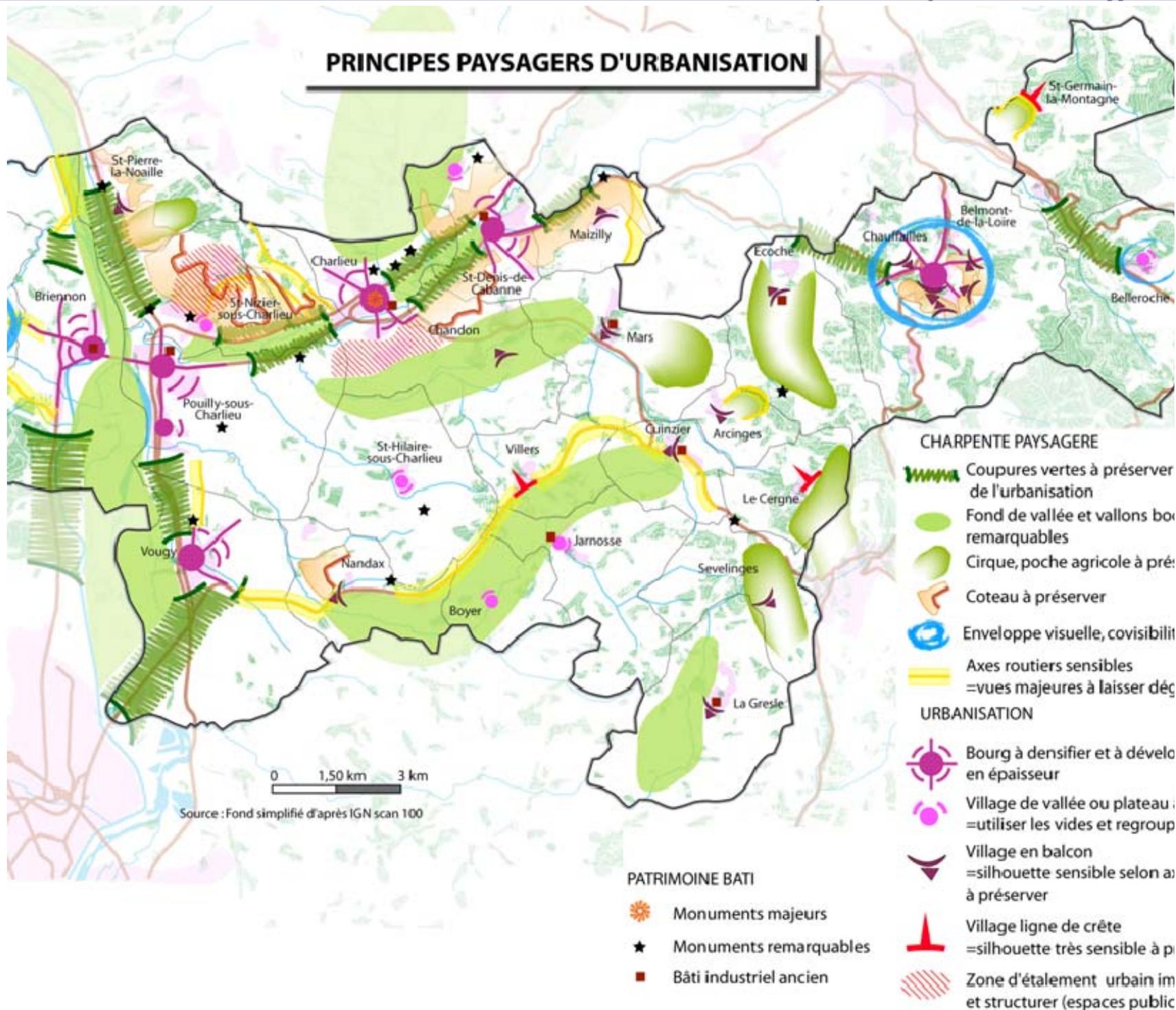
*Communes concernées : La Bénisson-Dieu, Briennon, Pouilly, Charlieu, St Denis-de-Cabanne, Vougy, Boyer, Jarnosse, Belleruche,*

Les **villages de plateau** présentent une forme bâtie groupée principale et un habitat éparpillé de manière ancienne en de nombreuses fermes, pour beaucoup encore en activité agricole. L'enjeu agricole, du fait de la planéité et de la qualité des terres, y est majeur. On préconisera donc de regrouper au maximum le bâti en confortant le chef-lieu et éventuellement un hameau. Le chevelu de chemins et la présence ancienne de bâti isolé ne doit pas conduire à de nouvelles implantations en poursuite de l'existant.

*Communes concernées : St Hilaire*

Dans les **piémonts**, les **villages** sont très souvent en situation de **balcon**, à flanc de coteau ou sur un promontoire. L'enjeu paysager y est fort, selon certains axes de vue. Il s'agira de réfléchir les extensions en tenant compte de la silhouette villageoise, de greffer des poches de bâti groupé en laissant dégagé le clocher (souvent en situation dominante). En effet, il s'agit principalement d'éviter de brouiller la lisibilité de la silhouette par l'adjonction de petites unités individuelles dispersées sur les pentes.

*Communes concernées : Nandax, St Pierre-la-Noaille, Chandon, St Nizier-sous-Charlieu, Maizilly, Arcinges, Cuinzier, Mars, Sévelinges, La Gresle, Ecoche et Belmont-de-la-Loire*



Certains **villages** sont en position encore plus visible, lorsqu'ils sont situés **en ligne de crête**. Ce sont des villages-rue, dont la silhouette est visible de loin, en général la façade d'un côté principalement. La sensibilité paysagère est ici la plus forte, l'enjeu de protection est donc renforcé. La façade la plus visible devra être préservée, on privilégiera des extensions bâties sur l'arrière du village, en épaisseur. L'étirement linéaire en sortie de village n'est pas souhaitable, afin de laisser dégager les routes en balcons.

*Communes concernées : Villers, Le Cergne, St Germain-la-Montagne*

Ces principes devront être repris et affinés dans les documents d'urbanisme des communes, en fonction des particularités locales.

Le maintien des qualités paysagères passe également par une attention et une exigence accrue sur la qualité architecturale des constructions nouvelles. En effet, le territoire offre une identité architecturale forte, fondée sur une cohérence entre les matériaux locaux et leurs usages, adaptés au climat et à la topographie. Le granit rouge sombre des monts, le calcaire jaune de Charlieu et le pisé jaune sable de la plaine constituent des camaïeux de référence pour les teintes des enduits à créer ou à reprendre. Les volumétries plus hautes et imposantes et l'adaptation à la pente seront à privilégier.

La restauration du bâti ancien (et notamment industriel) et la mise en valeur du patrimoine qu'il soit protégé ou non doivent également être un axe fort de politique pour ce territoire.

### 3 - LES CONDITIONS DE VIE : PREVOIR POUR MIEUX S'ADAPTER

#### 3.1 - Organiser les services par un réseau de pôles structurants

Comme de nombreux espaces ruraux, le territoire doit faire face à une réduction de l'offre de services et de commerces, du fait des contingences économiques. Les déplacements automobiles s'imposent alors pour le moindre sujet et les distances s'allongent.

Dans un contexte d'augmentation des prix des carburants fossiles et d'une volonté de limiter les Gaz à Effets de Serre (GES), cette tendance n'est pas acceptable socialement et écologiquement. Pour autant, on ne pourra pas trouver tout partout.

Pour répondre à ce défi, il semble nécessaire de bien s'organiser et de miser davantage sur une complémentarité des bourgs afin que les habitants, anciens et nouveaux, trouvent à proximité les services de base nécessaires à leurs besoins : école, poste, commerce alimentaire, buraliste.

C'est dans cet esprit que le SCOT a différencié 3 catégories de pôles :

- **1 bourg centre** (Charlieu) qui doit continuer à proposer à la population de son bassin de vie des services et commerces étoffés : gamme de commerces -de petites et moyennes surfaces- importante (alimentaire, équipement de la personne et équipement de la maison), gamme étoffée autour de la santé (médecins spécialistes, laboratoires, soins annexes), de l'éducation et la formation (études secondaires, activités professionnelles, culturelles,...), de l'action sociale et l'aide aux personnes (CAF, Maison de l'emploi, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)...). Les deux pôles voisins de Chauffailles et de Cours-la-ville jouent également ce rôle pour les communes proches.

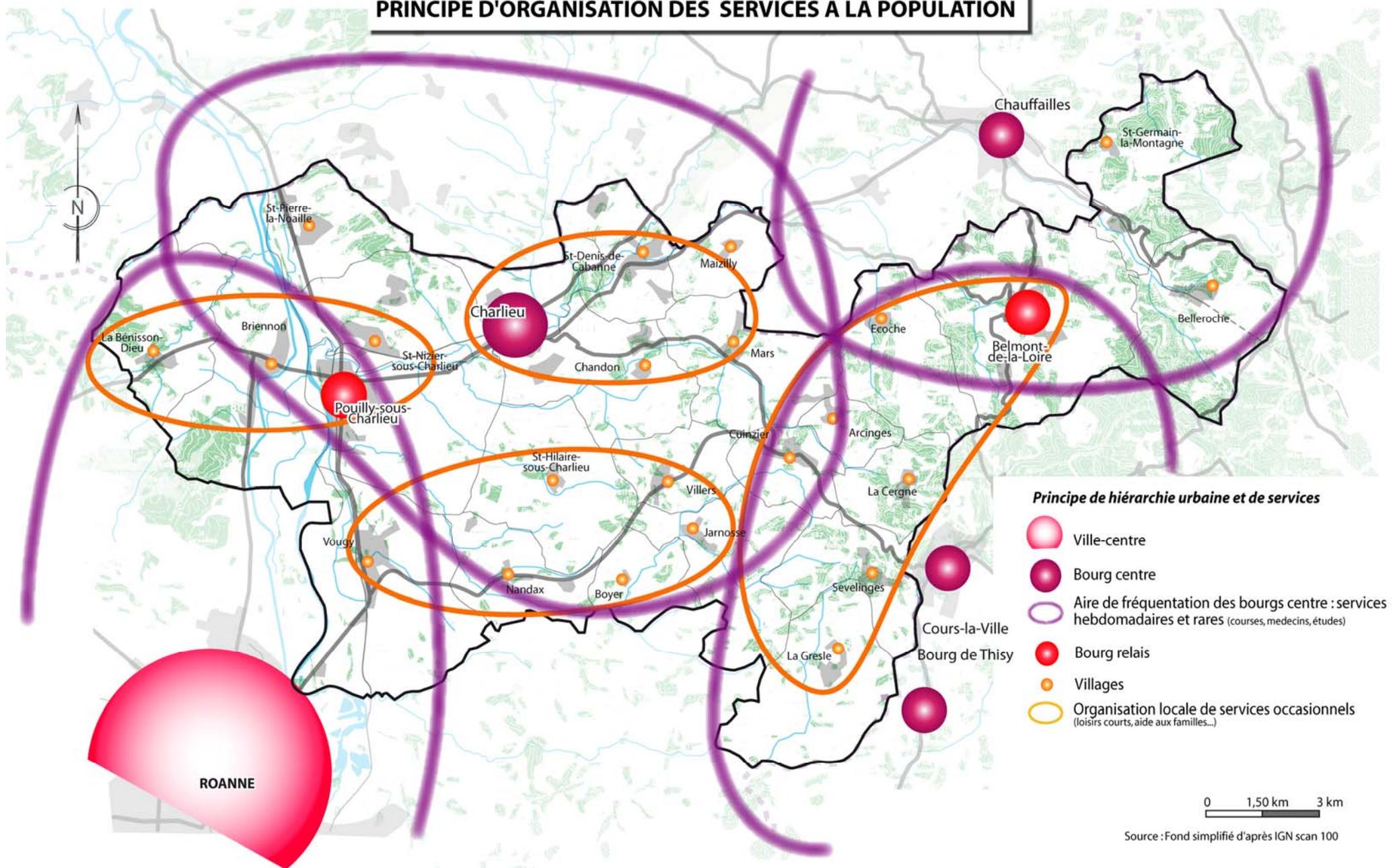
Le maintien de ce niveau de services, qui dessert tous les habitants du bassin de vie pour des services de fréquence hebdomadaire ou occasionnel, est indispensable si l'on veut limiter dans les années à venir les déplacements sur Roanne.

L'offre commerciale et de services de l'agglomération roannaise restera nécessaire pour un niveau de services « supérieurs » comprenant les offres plus rares ou spécialisées, de fréquentation plus « exceptionnelle » : commerces ou services très spécialisés, hypermarchés et grandes surfaces pour l'équipement de la personne et de la maison, formations supérieures, services de justice ou soins...

- **2 bourgs relais** (Pouilly-sous-Charlieu, Belmont-de-la-Loire), qui concentrent des fonctions plus locales, dont la priorité est de maintenir une palette un peu étoffée de services et de commerces de proximité (alimentation, presse, pharmacie, coiffure, banque...)
- **les villages**, qui accueillent parfois quelques commerces de proximité et ont plus une fonction résidentielle. Ils doivent pouvoir faire perdurer les services de base d'usage quotidien pour limiter les déplacements journaliers très courts.

Des efforts particuliers sont entrepris et doivent être poursuivis sur le commerce et le tourisme, le maintien des services publics et un accroissement des services aux personnes, en particulier âgées sur tout le territoire.

**PRINCIPE D'ORGANISATION DES SERVICES A LA POPULATION**



Pour les renforcer tous dans les années à venir, il semble important aussi de maintenir un niveau général d'activités et d'habitants qui les dotent d'une vie locale attrayante et qui favorise leur attractivité. Aussi, des objectifs spécifiques en matière économique, d'habitat et de transports sont déclinés, et repris dans les autres objectifs du PADD, pour leur permettre de garder globalement des seuils de population, d'activités, des conditions d'accessibilité.

Par ailleurs, dans les communes rurales, le développement des services de proximité aux familles (enfance, jeunesse, loisirs) a été initié à l'échelle de quelques communes qui se regroupent avec l'appui des communautés de commune pour la gestion de ces équipements. On distingue ainsi des petites aires d'organisation locale pour les services périscolaires et petite enfance (garderies, multi-accueil, Relais Assistants Maternels) ainsi que les loisirs courts (CLSH, MJC, point info jeunes). Les services auprès des personnes âgées (repas, soins, services à domicile) et la circulation d'offres culturelles ou de loisirs (bibliobus, médiabus...) s'organisent plus à l'échelle des deux EPCI.

Le SCOT souhaite renforcer cette organisation qui joue sur la complémentarité et la diffusion des services dans les plus petites communes.

Ces services s'insèrent de manière privilégiée dans le tissu existant et contribuent grandement à l'animation par le brassage des populations.

## 3.2 - Organiser les déplacements pour tous

### 3.2.1 - Faciliter et sécuriser l'accessibilité aux pôles

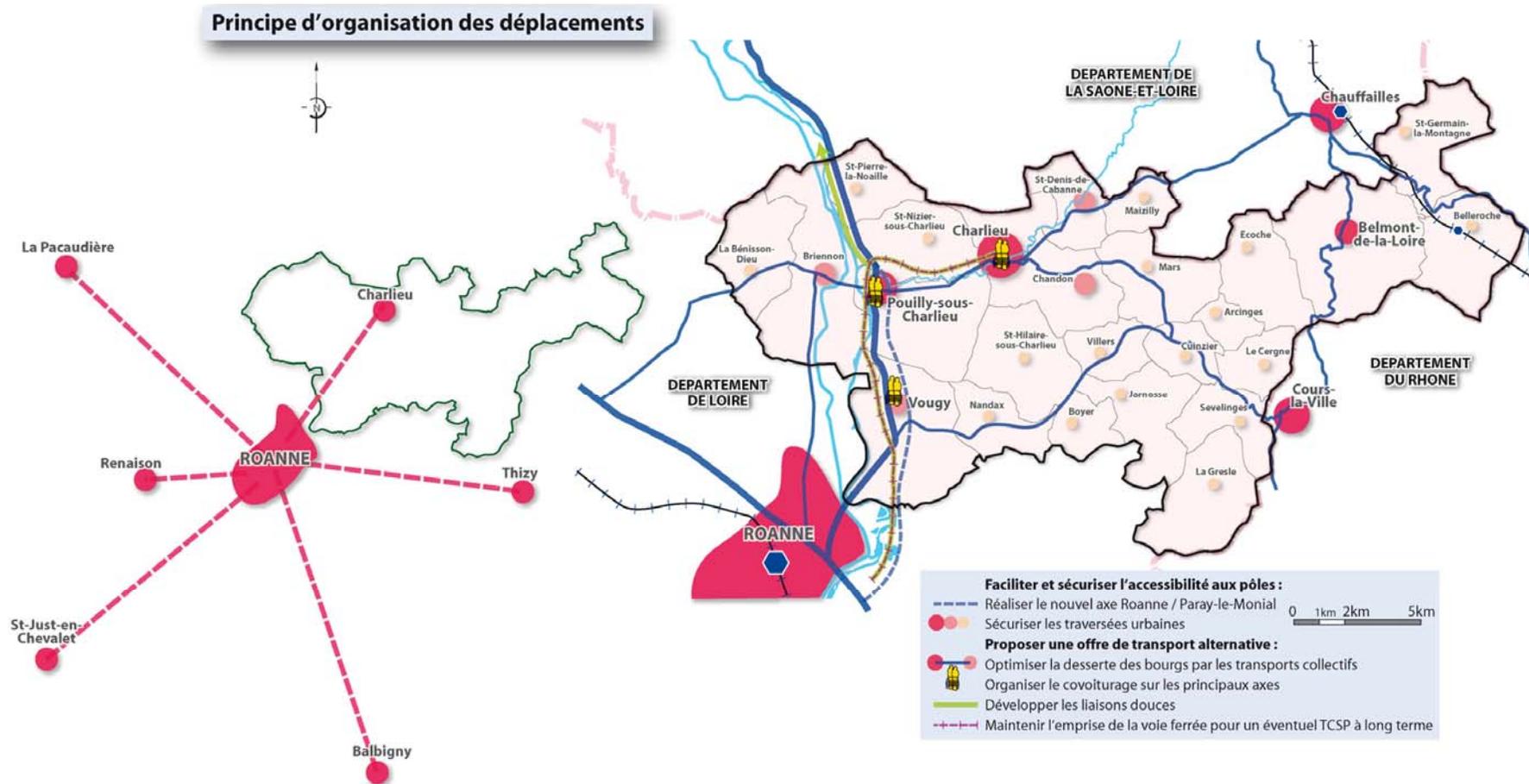
Les échanges entre les communes du territoire et le pôle urbain structurant de Roanne doivent être assurés dans les meilleures conditions de sécurité et de fluidité. Ce trafic d'échanges et de transit est essentiellement supporté par la RD 482, qui traverse les centres bourgs de Vougy et de Pouilly-sous-Charlieu qui subissent les nuisances associées. Cet axe sera délesté à terme par la réalisation de l'axe Roanne/Paray-le-Monial (premier maillon Roanne/Pouilly). Les traversées urbaines de Vougy et de Pouilly-sous-Charlieu pourront alors être requalifiées après la réalisation de cette infrastructure.

Il conviendra également de sécuriser les traversées urbaines des autres centres bourgs qui connaissent un trafic de transit important (Cuinzier, Villers, Nandax, Le Cergne, Briennon notamment). La réalisation du contournement nord-est de Charlieu permettra également d'apaiser une partie du centre ville.

Ces différents aménagements routiers seront réalisés en cohérence avec les transports collectifs de façon à ne pas être en concurrence avec eux.

### 3.2.2 - Proposer aux habitants une offre de transport alternative à la voiture individuelle

Un mode de transport alternatif à la voiture individuelle doit être proposé aux habitants du territoire pour leurs trajets quotidiens et leurs besoins de desserte occasionnels. Dans cet objectif, une optimisation des transports collectifs sur l'ensemble du territoire est nécessaire. Les transports collectifs sur l'axe Roanne/Charlieu devront impérativement être renforcés avec une amélioration du cadencement.



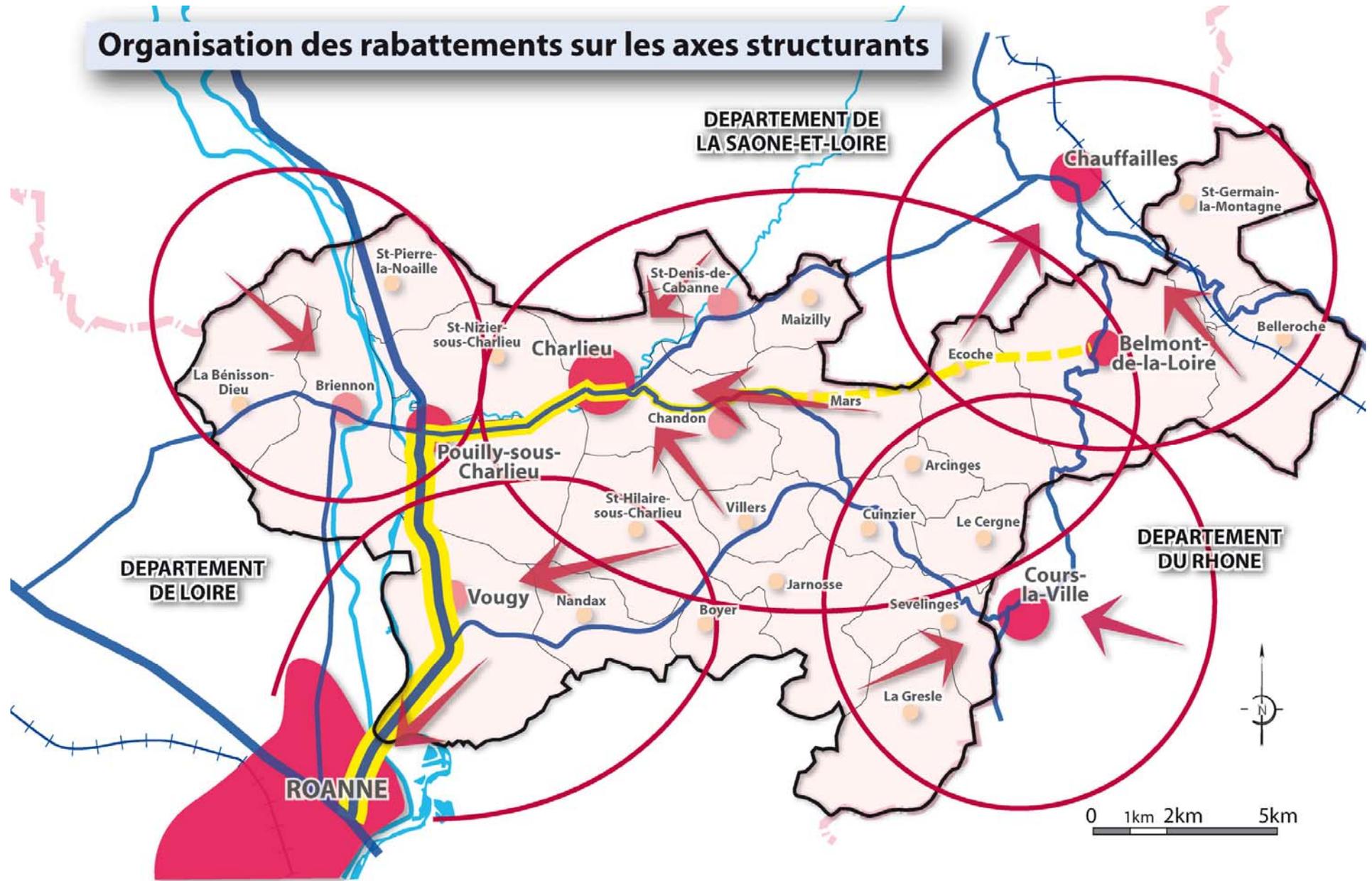
Pour les besoins de desserte des autres pôles urbains (Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Belmont-de-la-Loire) ou extérieurs au territoire (Chauffailles, Cours-la-Ville), un transport à la demande pourra être organisé sur la base d'un système de rabattement des micro-bassins de vie sur les pôles urbains. La desserte des pôles gares (Roanne, Chauffailles, Saint-Victor-sur-Rhins, Le Creusot TGV) devra également être assurée par un transport collectif efficace et concurrentiel.

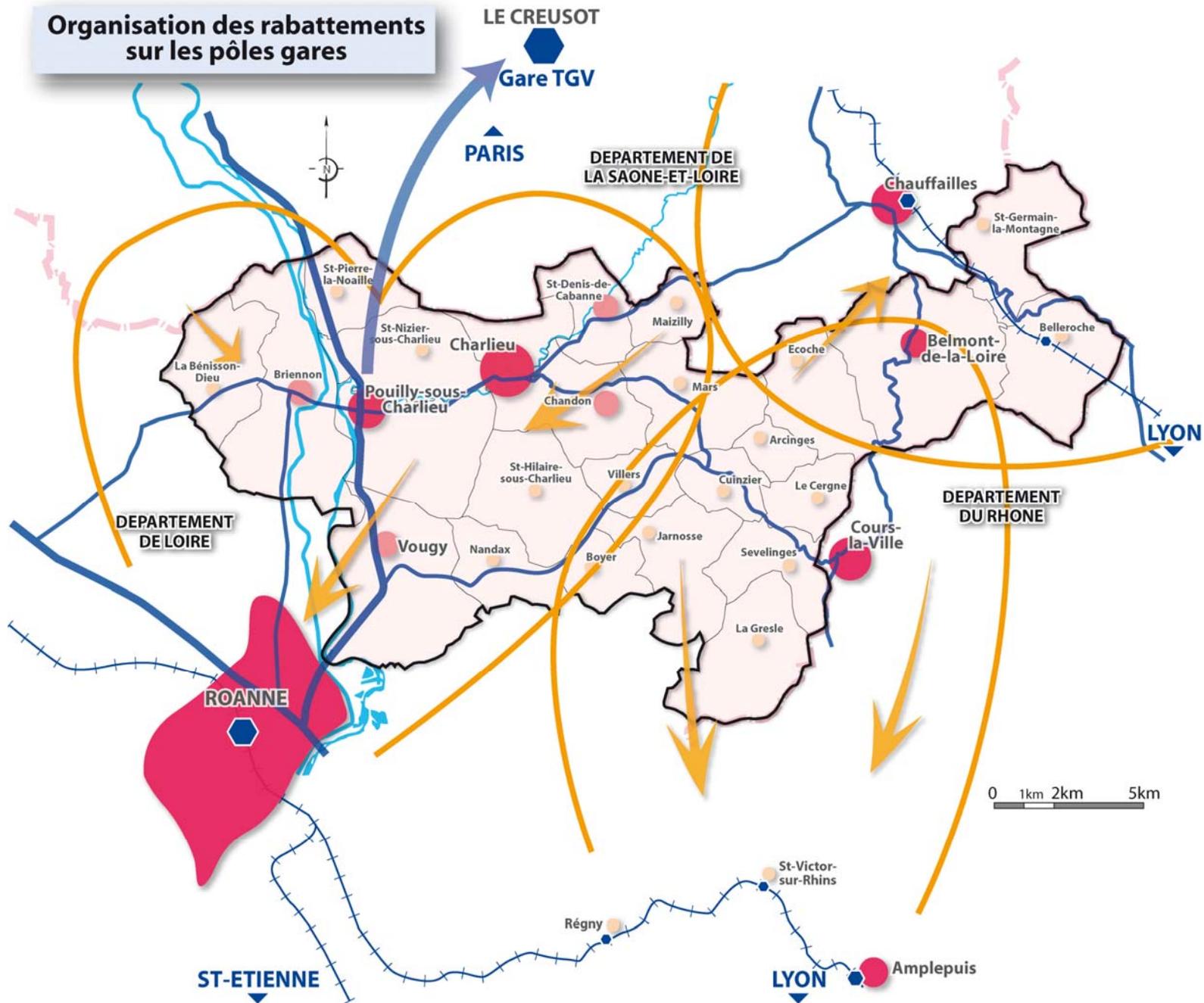
Sur ce territoire rural, à faible densité urbaine, le covoiturage peut être un moyen intéressant pour réduire la facture énergétique liée aux déplacements. Il s'agira alors d'organiser ce nouveau mode de transport collectif basé sur la solidarité, avec le choix des points de regroupement et la méthode de communication (site Internet).

Enfin, le val de Loire se prête au développement des modes doux et notamment des pistes cyclables, aussi bien pour les loisirs que pour un usage au quotidien pour les déplacements domicile/travail.

L'aménagement d'une liaison douce structurante entre Charlieu et Roanne pourrait ainsi offrir un mode de déplacement complémentaire, alternatif à l'usage de la voiture individuelle, dans un cadre agréable.

### Organisation des rabattements sur les axes structurants





### 3.3 - Répondre aux nouveaux besoins en logements

#### 3.3.1 - Les grands équilibres démographiques

Sur 18 ans, de 1982 à 1999, le territoire a maintenu sa population avec une légère baisse (-0.6%) pendant que Roanne perdait -20% du fait des difficultés économiques. En 7 ans, il a regagné 770 habitants grâce à des soldes migratoires plus positifs avec les aires urbaines de Roanne, mais aussi de Lyon, profitant du vaste mouvement de périurbanisation.

Du fait du renchérissement prévisible des énergies, et de l'exigence de réduction des Gaz à Effets de Serre, il est probable –et nécessaire- que cette périurbanisation diminue. L'évolution démographique du territoire s'en trouvera différente : on peut envisager une croissance de 2 à 3% sur 15 à 20 ans, mais guère plus, compte tenu des évolutions à venir. Ce taux se rapproche de la tendance longue observée entre 1982 et 2006 (+ 3 %). La croissance se fondera sur un solde naturel positif et un modeste solde migratoire. Il faudra aussi faire face à un vieillissement de la population.

L'ambition générale est de stabiliser la population du territoire en conduisant une politique attractive en termes de services, d'emploi et de logement.

**L'objectif envisagé est donc de + 3% de population supplémentaire d'ici 2026 soit + 700 habitants par rapport à 2006** (derniers chiffres officiels du recensement INSEE). Ce chiffre n'est pas un diktat, mais un indicateur d'objectif dont l'intérêt est de calibrer l'ambition et de permettre d'estimer les besoins nécessaires en logements et en foncier dans le cadre de ce SCOT.

Les dynamiques socio-démographiques et les perspectives de développement économique n'étant pas homogènes sur le territoire, l'ambition démographique a été nuancée géographiquement afin de concilier ambition politique et réalisme.

- Après avoir perdu 18 % de sa population entre 1982 et 1999, **Charlieu** a tout juste commencé de redresser la situation avec +2% entre 99 et 2006. Reconquérir des habitants reste donc un objectif fort, indispensable si l'on souhaite maintenir le niveau de services, de commerces et d'équipements que la ville offre actuellement. Les politiques urbaines en place et à venir, la croissance économique visée dans la vallée du Sornin, le développement d'une offre tertiaire et le retour en ville d'un nombre plus important que par le passé de ménages cherchant des services et des logements urbains (personnes âgées, familles éclatées, jeunes ménages,...) devraient favoriser ce mouvement. Aussi l'objectif de + 5 % de population a-t-il été retenu sur 20 ans sur Charlieu ainsi que pour Chandon. Il s'explique pour ce dernier par la volonté d'épauler le renforcement de Charlieu qui a peu de possibilités d'extensions physiques.
- Pour affirmer les bourgs relais dans leur fonction, il faut volontairement leur fixer des objectifs plus « ambitieux » que la moyenne, leur permettant aussi d'accueillir les ménages qui souhaiteront se rapprocher des services (personnes âgées, ménages modestes, personnes à moindre mobilité...) et de maintenir les commerces et services de base. L'objectif de + 4% d'habitants a été retenu pour les pôles de Pouilly-sur-Charlieu et Belmont-de-la-Loire.

L'ensemble de ces pôles se situe sur l'axe Sornin-Loire, ce qui permettra de renforcer à terme le poids démographique sur cet axe, afin de développer une offre performante de transport collectif.

- Les autres communes se fixent comme objectif de retenir leur population actuelle, ce qui nécessitera une production de logement déjà importante pour pallier le desserrement des ménages (cf. tab p22). Il est envisagé une stabilisation légèrement positive avec +2% de croissance démographique à l'horizon 2026.

	pop légale 2006	objectif 2026	nombre habitants suppl.	pop totale 2026
Belmont	1 515	4,0%	61	1 576
pôle Charlieu- Chandon	5 092	5,0%	255	5 347
Pouilly	2 659	4,0%	106	2 765
com rurales	13 720	2,0%	274	13 994
<b>SCOT</b>	<b>22 986</b>	<b>3,0%</b>	<b>696</b>	<b>23 682</b>

### 3.3.2 - Les besoins en logement à l'horizon 2026

A partir des objectifs démographiques ci-dessus, le SCOT se doit d'estimer des besoins en logements qui soient acceptables et tenables, en fonction desquels il fixera les grands équilibres de l'offre future (3.3.3).

L'estimation des besoins en logements prend en compte 3 critères :

- **Le desserrement des ménages** : il correspond aux phénomènes de décohabitation et morcellement des familles (départ des jeunes, familles éclatées, double résidence...), au vieillissement. Il permet d'estimer les besoins de création de nouveaux logements uniquement pour **maintenir la population stable**. Ce phénomène est observé dans toutes les communes, même celles qui accueillent beaucoup de familles, et il est souvent sous-estimé.

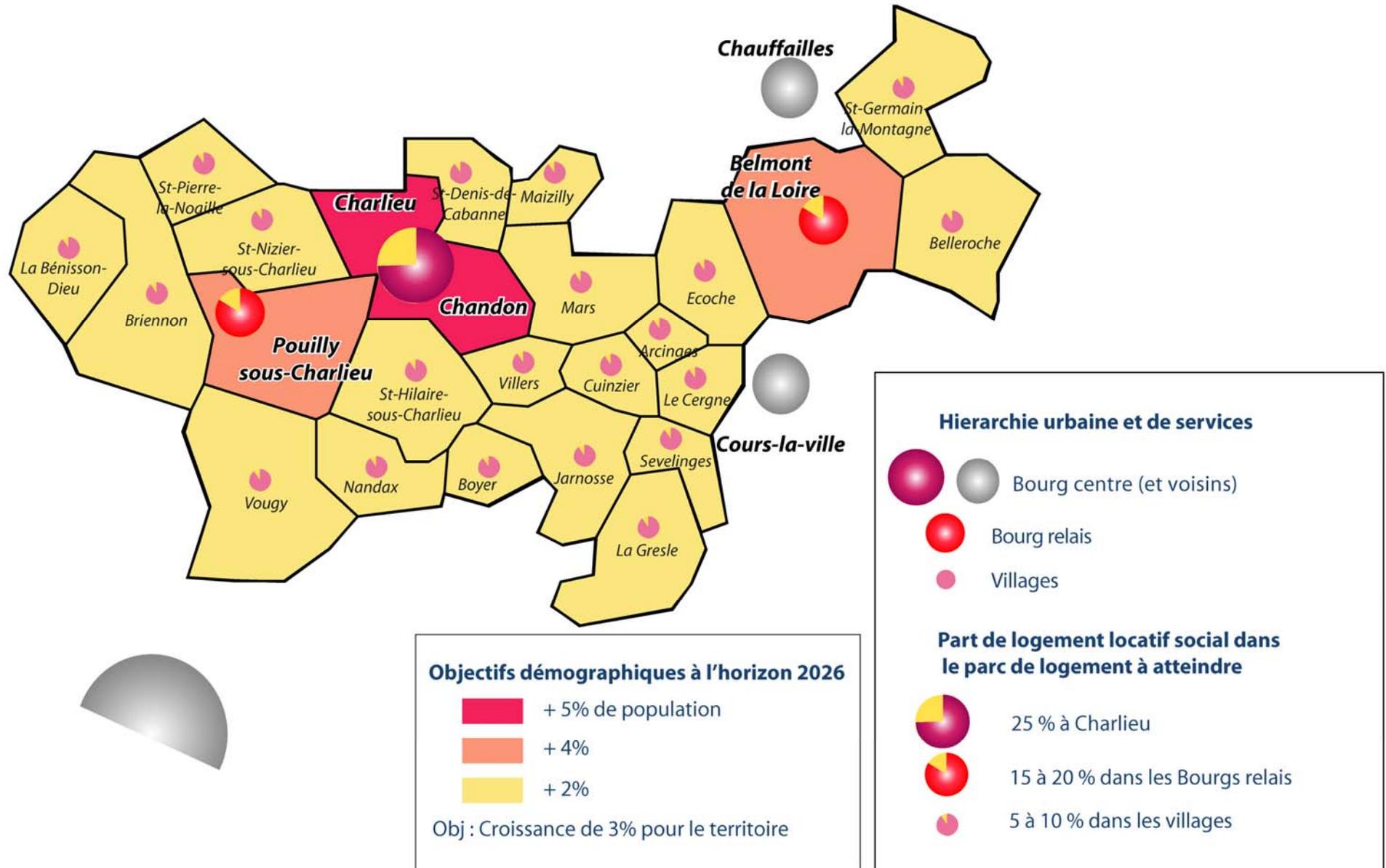
Ainsi, à l'échelle du territoire, le desserrement des ménages a été très important de 1990 à 2006 : on est passé de 2.71 personnes par ménage à 2.39, soit -0.31 en 16 ans, et cela malgré l'accueil de jeunes ménages.

On peut prévoir une baisse du même ordre sur les 20 ans qui viennent avec le vieillissement général de la population et l'évolution des jeunes ménages arrivés ; soit une taille des ménages estimée à 2.14 pour 2026.

- **L'objectif d'accueil de nouveaux habitants** : qui correspond aux logements à créer pour accueillir les habitants supplémentaires souhaités.

- **Le besoin de renouvellement du parc de logements existants** : il s'agit de tenir compte des logements anciens, vétustes qui disparaîtront, des changements d'usage de certains bâtiment ; ce qui nécessite des reconstructions. On évalue ce taux de renouvellement à 5% sur 20 ans.

# SCHEMA DE PRINCIPE DE L'ORGANISATION RESIDENTIELLE



En tenant compte de ces 3 points, le besoin en logement estimé est le suivant :

	RP 2006 = Ménages 2006	Répartition géographique en % des RP	besoin création logement			total besoin création logement			
			pour le desserrement	pour accroissement population	pour renouvellement du parc existant	en nombre	variation nbre RP	Répartition géographique en %	par an
Belmont	648	7%	83	31	32	146	23%	8%	7
pôle Charlieu- Chandon	2315	25%	321	138	116	575	25%	30%	29
Pouilly	1170	12%	145	53	59	256	22%	13%	13
com rurales	5 253	56%	571	119	263	952	18%	49%	48
<b>SCOT</b>	<b>9386</b>	<b>100%</b>	<b>1119</b>	<b>341</b>	<b>469</b>	<b>1929</b>	<b>21%</b>	<b>100%</b>	<b>96</b>

A l'échelle du SCOT, il faudra produire 1 929 logements d'ici 20 ans, soit 96 par an. On constate que près de **58% de ces logements** serviront uniquement à pallier le desserrement et donc à **maintenir la population constante (1 119 logements)**.

**Peu de croissance démographique ne signifie donc pas peu de nouveaux logements; et il faudra un rythme de création de logement identique à celui des 20 dernières années.**

### 3.3.3 – Les réponses aux besoins prévisibles

L'estimation quantitative des besoins en logement effectuée ci-avant, est utile pour préparer l'avenir, mais elle doit être complétée par une réflexion sur les types de logement à créer pour permettre à tous de se loger, et faire face à la diversité des demandes, variant selon les âges, les moyens et les parcours de chacun.

Le diagnostic a mis en évidence la faible production de logements locatifs, privé et social, sur tout le territoire et l'uniformité des produits construits hors Charlieu (80% de pavillon individuel et de F5 ou plus). Pourtant, on peut prévoir une demande plus forte, d'une part sur le locatif aidé du fait du renchérissement actuel du prix du foncier et de la construction, et, d'autre part, sur les petits et moyens logements (T2 à T4) du fait de l'augmentation des petits ménages.

De plus, un phénomène de rapprochement des centres villes ou villages, des commerces et services, et des proximités de moyens de transports en commun est à anticiper avec l'augmentation du prix du pétrole et les objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Enfin, il est d'intérêt public de participer à la réduction des gaz à effet de serre, et les collectivités ont un rôle à jouer pour faire baisser les consommations énergétiques dans le bâtiment.

Les communes et le Syndicat mixte entendent conduire une politique de l'habitat adaptée permettant de répondre à ces différents besoins et de s'adapter, ou d'inciter le marché à s'adapter, à ces nouveaux défis. Les axes sont les suivants.

### **Réhabiliter le parc privé existant pour réduire la facture énergétique des ménages**

Le territoire a connu un effort important d'amélioration du parc privé au cours des 15 dernières années (plus récemment avec l'OPAH de la CC de Charlieu).

Cependant, la vacance s'est reformée entre 99 et 06, et la question de l'amélioration du parc privé reste un enjeu sur certaines communes (bâti très dégradé non résorbé par l'OPAH) ou pour certaines populations (propriétaires occupants modestes). Et la question des économies d'énergies dans la maison va se poser à tous.

Il y va de l'intérêt financier des ménages et de l'intérêt général, l'habitat constituant l'un des secteurs à l'origine des fortes consommations énergétiques (43 % des consommations énergétiques nationales relèvent du secteur résidentiel et tertiaire) et des émissions de gaz à effet de serre (19%), responsables du changement climatique. Différents leviers d'actions sont à envisager :

- Lancer un plan d'économie d'énergie : diagnostic énergétique des différentes communes, interventions sur les patrimoines publics, OPAH économie d'énergie,
- Introduire des démarches exigeantes pour les constructions neuves : qualité environnementale des nouveaux logements et bâtiments publics, Approche Environnementale de l'Urbanisme pour les opérations d'aménagement d'ensemble.

### **Réhabiliter, renouveler avant de s'étendre, et construire de façon plus regroupée**

Pour réduire les consommations d'énergie des ménages, il faut aussi organiser le territoire pour leur permettre de se déplacer de moins en moins en voiture, y compris à une échelle de proximité (12 % du nombre des déplacements automobiles font moins de 500 mètres, 22 % moins d'1 km et près de 50 % moins de 3 km ! –source ADEME-). L'organisation des pôles de vie et des déplacements ci-avant y contribuera, mais aussi des modes d'urbanisation moins dispersée :

- En priorisant toujours la réhabilitation, le renouvellement de certains tènements vétustes (friches, habitat insalubre), la construction dans les dents creuses, par rapport aux extensions urbaines
- En regroupant l'urbanisation autour des polarités ou des noyaux villageois existants pour limiter les trajets automobiles

Cette volonté peut se traduire par des objectifs à atteindre :

- 5 à 15 % de logements créés par réhabilitation ou renouvellement (à adapter par commune selon l'état du bâti)
- 5 à 15 % créés dans les dents creuses ou disponibilités foncières en tissu urbain existant
- Par déduction, 70 à 90 % des logements seulement seraient créés dans des extensions urbaines à localiser.

Ces objectifs sont précisés et déclinés dans le Document d'Orientations Générales et les secteurs d'extensions urbaines repérés sur le Plan d'Orientations Générales. Le principe général d'une urbanisation plus regroupée, selon les orientations paysagères retenues ci-avant, a guidé les propositions, qui tiennent compte aussi des autres objectifs énoncés pour la politique de l'habitat, de l'environnement, des déplacements, des services, avec le souci d'impacter le moins possible les terres agricoles.

### Créer plus de logements locatifs aidés et mieux les répartir dans les communes rurales

En 2006, hors Charlieu, 4 % seulement des résidences principales des communes étaient du logement locatif social (14% pour Charlieu (source INSEE). Il est vital pour ces communes d'accroître sensiblement leur offre dans ce domaine pour répondre aux besoins et renouveler leur population. Pour marquer cette priorité, la part du logement locatif aidé devra :

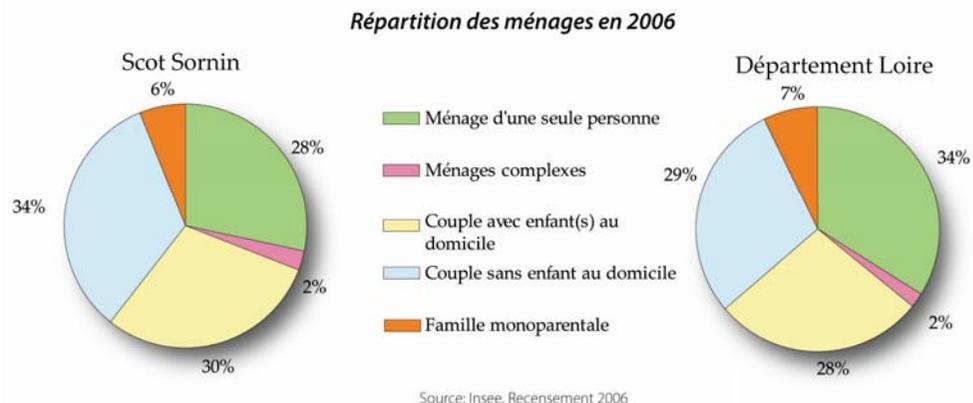
- Etre augmentée encore à Charlieu, pour atteindre 25 % du parc de logements, afin de répondre à la demande non satisfaite qui risque encore de s'accroître. La part des logements locatifs sociaux dans les créations de logement devrait donc être supérieure ces dix prochaines années pour atteindre ces 25 % de l'offre totale.
- atteindre 15 à 20 % dans les bourgs relais où la situation est contrastée (15% déjà à Pouilly mais 5% seulement à Belmont et à Chandon). Pour ce faire, la part du locatif aidé dans les logements créés ces prochaines années doit dépasser ce seuil et atteindre 25 % des logements créés.
- Enfin, atteindre 5 à 10% pour les communes rurales, dont le taux en 2006 va de 0 à 5,3%. Les petites opérations en milieu rural étant difficiles à monter, et les situations communales très variables, aucun objectif n'est fixé. Mais les opérations ponctuelles sont à encourager.

Ces chiffres sont précisés dans le Document d'Orientations Générales et des méthodes fixées pour concrétiser l'ambition.

### Diversifier la taille des logements et les formes urbaines permettant de les accueillir

Pour s'adapter aux évolutions démographiques et sociologiques, il devient urgent de rééquilibrer l'offre de chaque commune avec de plus petits logements pour répondre :

- aux besoins liés au vieillissement de la population et à la politique nationale qui encourage le maintien à domicile aussi longtemps que l'autonomie de la personne le permet. Les simulations INSEE sur le département prévoient que la part des + de 60 ans passe de 24% à 30% d'ici 2020, or elle est à 24% sur la CC de Charlieu et 27% sur la CC de Belmont.
- aux évolutions des structures familiales (divorce, famille recomposée...) qui ont recours à des logements de taille moyenne. Les couples avec enfants et les familles complexes ne représentent que 35% des ménages en Rhône-Alpes, alors qu'on construit 80% de F5 et plus.



Il faut alors réduire la part des constructions de maison individuelle de 5 pièces et plus sur 1000 à 2000 m<sup>2</sup> de terrain (80 % des constructions neuves) et produire plus d'offres combinées, mixtes, variées...

La production d'habitat de type intermédiaire, ou groupé, permet de mixer la taille des logements, d'assurer des continuités de volumétries ou typologies en harmonie avec l'habitat ancien souvent dense et accolé, d'économiser le foncier et réduire les charges foncières. Ce type d'habitat a représenté 11% des logements neufs créés entre 1997 et 2006, signe que le marché est porteur. Il faudra chercher à l'intensifier, notamment dans toutes les opérations urbaines portées par les collectivités.

Des recommandations et méthodes sont formulées dans le Document d'Orientations Générales en ce sens.

### 3.4 - Consolider les équilibres économiques et développer l'emploi local

La priorité affichée unanimement par les élus du Syndicat mixte est la création d'emplois sur place, facteur de développement indispensable à plusieurs titres :

- pour favoriser un dynamisme et une richesse locale,
- pour limiter l'effet "dortoir" qui s'est d'ores et déjà installé par le simple accueil de population.
- De plus, créer de l'emploi sur place contribuera à limiter les déplacements domicile-travail, source de rejet de gaz à effet de serre.

Trois axes complémentaires sont retenus pour développer de l'activité :

- renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs : favoriser la mixité des fonctions urbaines, source d'animation et image de vie ;
- Poursuivre l'aménagement de zones d'activités locales, en renforçant l'axe principal mais aussi en rééquilibrant l'offre sur le canton de Belmont-de-la-Loire
- miser sur un développement de l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire : agriculture, forêt, matériaux...

Tous concourent à dégager une offre immobilière et foncière pour le renouvellement des activités et entreprises, leur desserrement ou leur extension.

En sus, l'amélioration de l'axe Roanne – Charlieu avec le contournement de Vougy et Pouilly, est une condition indispensable pour assurer le désenclavement économique du secteur.

### 3.4.1 - Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs et villages

Le secteur tertiaire dans son ensemble est le premier créateur d'emploi (près de 80 % des emplois créés) et ses activités s'adaptent facilement et même préférentiellement aux volumétries et aux conditions d'accès du tissu urbain existant.

Accueillir ces activités dans les bourgs et villages a de multiples intérêts : elles sont à proximité immédiate de la population, elles profitent et concourent à l'animation et la vie des bourgs et il ne nécessite pas de consommation de foncier important. Ce besoin de créations de locaux d'activité devrait même permettre de remettre sur le marché des bâtiments vacants. Il y a notamment tout un **bâti industriel**, plus ou moins ancien et patrimonial, à revaloriser dans de nombreuses communes.

Les activités artisanales et libérales de taille modérée pourront aussi être accueillies dans les tissus bâtis existants de toutes les communes, proportionnellement à leur taille et dans les enveloppes urbaines existantes.

Des capacités dans le tissu existant des communes et en priorité dans celui des bourgs doivent donc être recherchées et dégagées pour l'accueil d'activités tertiaires et de services, liées aux besoins des habitants et entreprises. En particulier, de l'offre immobilière est à produire dans le pôle centre de Charlieu, pour renforcer son rôle de pôle urbain majeur et appuyer sa politique de reconquête des habitants par les emplois et les services sur place.

### 3.4.2 - Renforcer l'offre des zones d'activités

Les activités artisanales, industrielles, commerciales et de services qui ne peuvent trouver leur place dans le tissu urbain (besoin de grandes surfaces, d'accès poids lourds, soumis à des contraintes techniques ou de sécurité vis-à-vis de la population) doivent pouvoir être accueillies dans des zones d'activités adaptées.

Le canton de Belmont offre pour le moment des capacités relativement limitées, mais créées récemment. Cette offre diffuse de petites unités d'emploi est essentielle à maintenir localement. Quelques capacités supplémentaires pourront être dégagées pour renforcer ce rééquilibrage.

L'arête industrielle développée dans la vallée du Sornin doit être confortée, car elle est bien desservie et proche de la majorité des habitants et des entreprises industrielles déjà en place qu'il faut venir conforter. Or les zones sont quasiment à saturation pour ce qui est des terrains déjà équipés, et la vallée comprend aussi d'autres richesses à préserver (agriculture, milieux humides, points de vue et coupures vertes à maintenir) et des zones inondables à éviter. Le nombre d'extension ou création a été judicieusement choisi.

L'extension du site des Beluzes à Pouilly offre les capacités les plus importantes. Sa bonne accessibilité (projet de la création de la voie nouvelle Vougy-Charlieu) et la proximité des pôles urbains (Roanne, Charlieu, Pouilly) devraient lui permettre d'être attractive. Il s'agit pour le territoire de positionner cette zone comme un pôle économique **d'intérêt Pays**. Elle sera alors orientée sur l'accueil d'entreprises de taille moyenne (30 – 50 salariés) sur des surfaces plus importantes que l'offre actuelle (10 000m<sup>2</sup> contre 2000 m<sup>2</sup> dans l'existant).

En terme de commerce, le SCOT réaffirme l'importance de conserver l'équilibre trouvé autour du pôle commercial de Charlieu entre d'une part le petit commerce vivant du centre-ville et d'autre part les moyennes surfaces alimentaires ou autres dans la zone commerciale de St Nizier-Charlieu qui limitent l'évasion commerciale vers le pôle de Roanne-Mably. Il faut conforter la complémentarité entre ces deux pôles et maîtriser tout risque de déséquilibre.

Pour ce faire, la stratégie d'urbanisme commercial des SCOT du Roannais et du Sornin pour 2010/2014 cible des orientations pour chaque pôle commercial existant, et définit les zones d'aménagement commercial du territoire (ZACO). Pour le Sornin, deux pôles sont identifiés dans l'armature commerciale : celui de Charlieu (2 ZACO, une pour le centre ville, une seconde pour la zone commerciale autour de Casino, RD 4) et celui de Saint-Nizier-sous-Charlieu (1 ZACO pour l'espace commercial RD 487).

A l'exception de ces 3 zones, les extensions des zones d'activité n'auront pas pour vocation l'accueil de nouvelles enseignes commerciales de Moyenne et Grande Surface.

Par contre, le SCOT souhaite renforcer les politiques mises en œuvre pour assurer le maintien et les reprises des commerces de proximité dans les communes. Les aides possibles dans le cadre de l'ORC et du projet Loire Multiservices devront être mobilisées.

### *3.4.3 - Se donner les moyens de cette politique d'accueil économique*

#### *Labellisation et qualité*

La création des zones d'activités locales s'est faite dès le départ dans le cadre de la labellisation par le Conseil Général de la Loire avec le respect d'une charte de qualité.

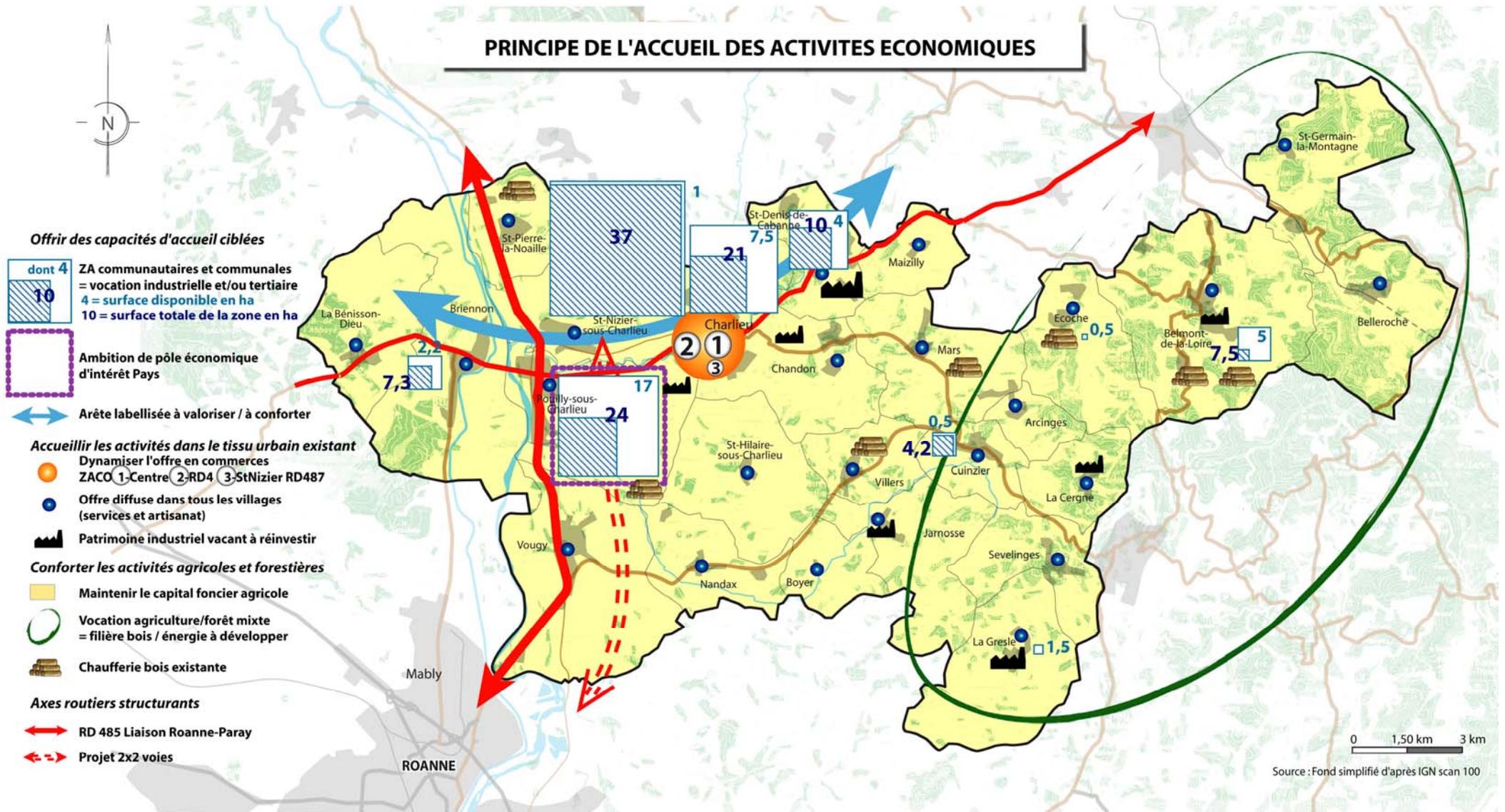
L'organisation rationnelle des espaces, la signalétique, la prise en compte de l'environnement et du paysage sont des principes qui devront être repris dans les futures zones et extensions de l'existant. La communication sur cette image de qualité est également à intensifier pour rendre plus attractif le territoire.

De même, il est prévu que les Zones d'Aménagement Commerciales définies fassent l'objet d'un **projet d'aménagement global** pour garantir l'amélioration de la qualité de l'urbanisme commercial (organisation, desserte, accès) et la protection de l'environnement.

#### *Politique d'animation et de soutien*

L'offre immobilière ne fait pas tout. Des efforts intercommunaux sont à mobiliser ou poursuivre pour accompagner et soutenir les acteurs économiques. Des outils de soutien à la création d'entreprises et aux porteurs de projets sur l'ensemble du territoire doivent être développés : pépinières d'entreprises, ateliers relais, village artisanal, etc.

### PRINCIPE DE L'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES



### *Etendre la couverture NTIC*

En concertation avec les services départementaux, il s'agit de poursuivre la politique d'amélioration de la desserte du territoire par les Nouvelles Technologies d'Information et Communication (NTIC). La montée en puissance des échanges via la toile génère des changements de comportements, y compris pour les achats et les services, qu'il faut prendre en compte. Ce mode de communication s'abroge des contraintes physiques des distances et de l'éloignement, ce qui peut être fort intéressant en milieu rural peu dense ou isolé, pour peu que l'on soit bien desservi, et que des points d'accès soient ouverts et accessibles à tous.

Un programme de développement de la toile, et de création de points d'accès publics pour tous, en de multiples points, pourrait être précisé.

### *3.4.4 - Maintenir les activités valorisant les ressources locales*

#### **La priorité aux activités agricoles**

Occupant 65% de l'espace, l'agriculture constitue une activité économique structurante et dynamique sur le territoire, mais qu'il faut soutenir et encadrer pour permettre son maintien à long terme. Pour répondre à cet objectif, deux grands principes devront être suivis :

- Le principe de préservation des espaces agricoles et d'utilisation raisonnée de l'espace pour pouvoir mettre à profit l'ensemble des terres agricoles (cf. chapitre 2.2).
- Le principe de soutien des exploitations agricoles en leur permettant un développement nécessaire (extension des bâtiments, circulation des engins et des troupeaux) et la diversification des activités (agrotourisme, vente directe).

#### **La promotion de la filière bois**

La proximité du massif du Beaujolais et de son gisement forestier est à valoriser. Les différentes activités de la filière bois (bois d'œuvre, bois énergie) sont à développer pour un renforcement de l'emploi local (exploitation forestière, valorisation locale dans les chaufferies et la construction).

#### **Une cohérence dans l'exploitation des matériaux**

Les exploitations de matériaux sont nécessaires sur un territoire en développement, mais les réflexions doivent être conduites à une échelle géographique supérieure. Les nouvelles extractions devront préférentiellement s'orienter vers l'exploitation des roches massives, afin de limiter fortement les extractions dans le val de Loire, dont les milieux naturels méritent d'être préservés.

#### **Des nouvelles filières énergétiques à développer**

La production d'énergie à partir de ressources locales peut constituer une filière économique intéressante à développer. Sur le territoire du bassin de vie du Sornin, la biomasse (bois énergie, méthanisation) semble être la filière la plus pertinente à promouvoir.

### *3.4.5 - Donner toute sa place au tourisme*

Le tourisme est une activité économique à part entière qui n'est pas suffisamment développée sur le territoire du SCOT.

Le projet d'aménagement affirme la volonté et la nécessité :

- d'augmenter et de qualifier l'offre d'hébergement,
- de mettre en valeur les monuments historiques d'importance mais également tout le patrimoine bâti, religieux et vernaculaire (cf 2.3),
- de valoriser sur le plan paysager les grands points de vue majeurs en informant et mettant en réseau les circuits de découverte (cf. 2.3),
- de conforter le tourisme rural et l'agrotourisme,
- d'encourager les initiatives de découverte du patrimoine (ex. parcours d'interprétation,...),
- d'accentuer la promotion touristique du territoire, en intensifiant les échanges avec les territoires voisins et en améliorant la signalétique.

Par ailleurs, le territoire du SCOT offre un maillage déjà important de circuits de petite randonnée et de vélo sur lequel s'appuyer pour donner plus de vigueur au développement du tourisme.